



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECTORAT  
DÉPARTEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS**

**Arrêté** relatif à l'ouverture de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique  
Session 2026

La rectrice de l'académie de Lille

- **VU** le décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré
- **VU** le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique,
- **VU** l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique,
- **VU** la circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Une session d'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) destiné aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation est ouverte au titre de la session 2026 dans l'académie de Lille.

**ARTICLE 2** : Le registre des inscriptions sera ouvert du :

Mercredi 9 juillet 2025 à 10 heures au vendredi 10 octobre 2025 à 17 heures.

Les inscriptions seront effectuées par le département des examens et concours du rectorat.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **07 JUIL. 2025**



**Sophie BÉJEAN**